



## Conduire après suspension de permis

Par **Av3k**, le **04/12/2017** à **17:28**

Bonjour,

J'ai été contrôlé positif à l'alcool en juillet 2017 et ai écopé d'une suspension de 5 mois du permis de conduire, jusqu'au 2 décembre 2017.

J'ai effectué ma visite médicale avec un avis positif et devais, selon les dires de la commission, recevoir mon permis de conduire à mon domicile avant ou à la date de la fin de ma suspension pour pouvoir reconduire.

Le problème est que nous sommes le 4 décembre et que je n'ai rien reçu, puis je conduire malgré tout en attendant de le recevoir? J'ai bien évidemment les justificatifs de la décision du tribunal ainsi que de la commission.

Sachant également (vérifié auprès des autorités) qu'il me reste 6 points après mon infraction (12 points avant)

Merci pour vos réponses et bonne soirée :)

Par **Visiteur**, le **04/12/2017** à **22:25**

Bsr,

Quel document attestant de cette date avez vous en main, que vous pourriez présenter lors d'un contrôle ?

Par **Av3k**, le **05/12/2017** à **09:10**

Bonjour,

J'ai en ma possession la condamnation du tribunal avec les dates de début et fin de suspension ainsi que de la décision de prorogation de mon permis de conduire d'un an suite à ma visite médicale signé par la préfète.